



Caisse de Prévoyance et de
Retraite des Notaires

JANVIER 2020 | n°8

Le fil d'info

l'actualité de votre caisse



Maître Béatrice CRENEAU-JABAUD,
Président de la Caisse de Prévoyance
et de Retraite des Notaires

pages 2 à 3

LA RÉFORME DES RETRAITES : OÙ EN SOMMES- NOUS ?

- Actualités
- Quel agenda ?
- Présentation du Premier Ministre
- Négociation entre le HCR et la profession

page 4

VOS RÉGIMES EN 2020

page 5

COMMUNICATION DIGITALE

Portail sécurisé : ID.Not
et FranceConnect

page 6

FAITS MARQUANTS

- L'ANNOR
(Association Nationale
des Notaires Retraités)
- INAFON
(Institut Notarial
de Formation)
- Congrès des Notaires 2020

Mes chers confrères, Mesdames, Messieurs,

Le dernier fil d'info du mois de septembre était consacré à la présentation et l'analyse des préconisations du HCR à la réforme des retraites du régime universel. Le 11 décembre dernier, le Premier Ministre a dévoilé les détails de la réforme et présenté le projet du Gouvernement pour la mise en place du système universel.

Nous sommes toujours très inquiets des conséquences de cette réforme, pour l'ensemble des notaires, cotisants et retraités, en termes de Gouvernance, d'indépendance et d'efficacité. Nous sommes d'accord pour une réforme mais à condition qu'elle soit juste. Ce projet n'est pas acceptable, il existe de trop nombreux points de désaccord, de nombreuses zones d'ombre subsistent – tout particulièrement, le devenir de nos réserves, la gestion de la période transitoire, la gouvernance et le pilotage de nos régimes complémentaires dont celui de Colmar et Metz...

Le Directeur, Jean-Paul MULLER et l'actuaire de la caisse ont analysé et disséqué le projet du Gouvernement et les documents remis au Syndicat National des Notaires et au Conseil Supérieur du Notariat afin de valider les cas pratiques présentés pour notre profession. Ce numéro présente les conclusions de nos travaux et met en évidence que les hypothèses soumises par le HCR ne sont pas représentatives de la profession.

Le Gouvernement a décidé d'accorder des concessions pour certains. C'est ainsi que vous avez pu constater que le personnel navigant allait obtenir le maintien de son régime complémentaire obligatoire. Nous avons élaboré, il y a plus d'un an, un scénario alternatif, mis au point avec d'autres professionnels libéraux et experts, présenté à la presse en mars 2019 et au monde politique et de la finance en juin dernier. Ce scénario valide le régime universel voulu par Le Président de la République, mais sur une assiette raisonnable, laissant ainsi place à un 2^e pilier permettant le maintien des régimes complémentaires autonomes gérés et pilotés par les professions concernées, modèle adopté par la majorité des pays européens, modèle solidaire, rentable, juste et équitable. Nous avons demandé au CSN et au SNN de défendre cette alternative. En effet, nous restons persuadés qu'il est indispensable de conserver un régime complémentaire obligatoire, si nous voulons, espérer, conserver nos réserves, le pilotage de nos cotisations, la revalorisation de nos pensions et éviter la baisse de nos retraites. Il n'y aurait aucune raison de l'accorder aux uns et non aux autres. Il semblerait difficilement concevable que le Conseil Constitutionnel puisse donner son aval devant une telle iniquité.

Sachez que nous poursuivons la réflexion et l'action dans l'intérêt de la protection de vos droits. Nous abordons une année décisive quant à l'avenir de la CPRN. Votre caisse a la capacité à relever les défis qui se présenteront à elle et conserve de grandes ambitions pour le futur. Espérons que notre caisse verra éclore une réforme équitable qui saura préserver son avenir.

Je souhaite que 2020 permette à chacun de vous, de réaliser les projets auxquels il est le plus attaché et vous adresse mes vœux chaleureux de santé, paix, bonheur et joies.

Très confraternellement.

LA RÉFORME DES RETRAITES – OÙ EN SOMME

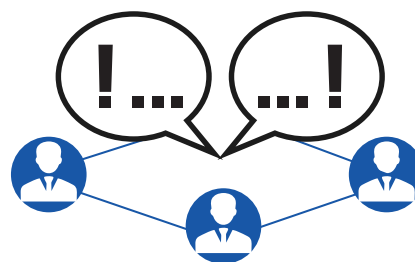
#1 Actualités

Désigné depuis septembre 2017, le Haut-commissaire aux retraites, puis nommé Ministre le 4 septembre 2019, **Jean-Paul DELEVOYE** a démissionné le 16 décembre 2019.

Il a été remplacé par **Laurent PIETRASZEWSKI** nommé Secrétaire d'État chargé des retraites.

Des négociations par catégories professionnelles ont lieu entre certains membres du Gouvernement et des syndicats.

Après les policiers, les militaires, les cheminots et l'Opéra de Paris, les personnels navigants/pilotes, hôtesses et stewards viennent d'obtenir gain de cause dans leur revendication.

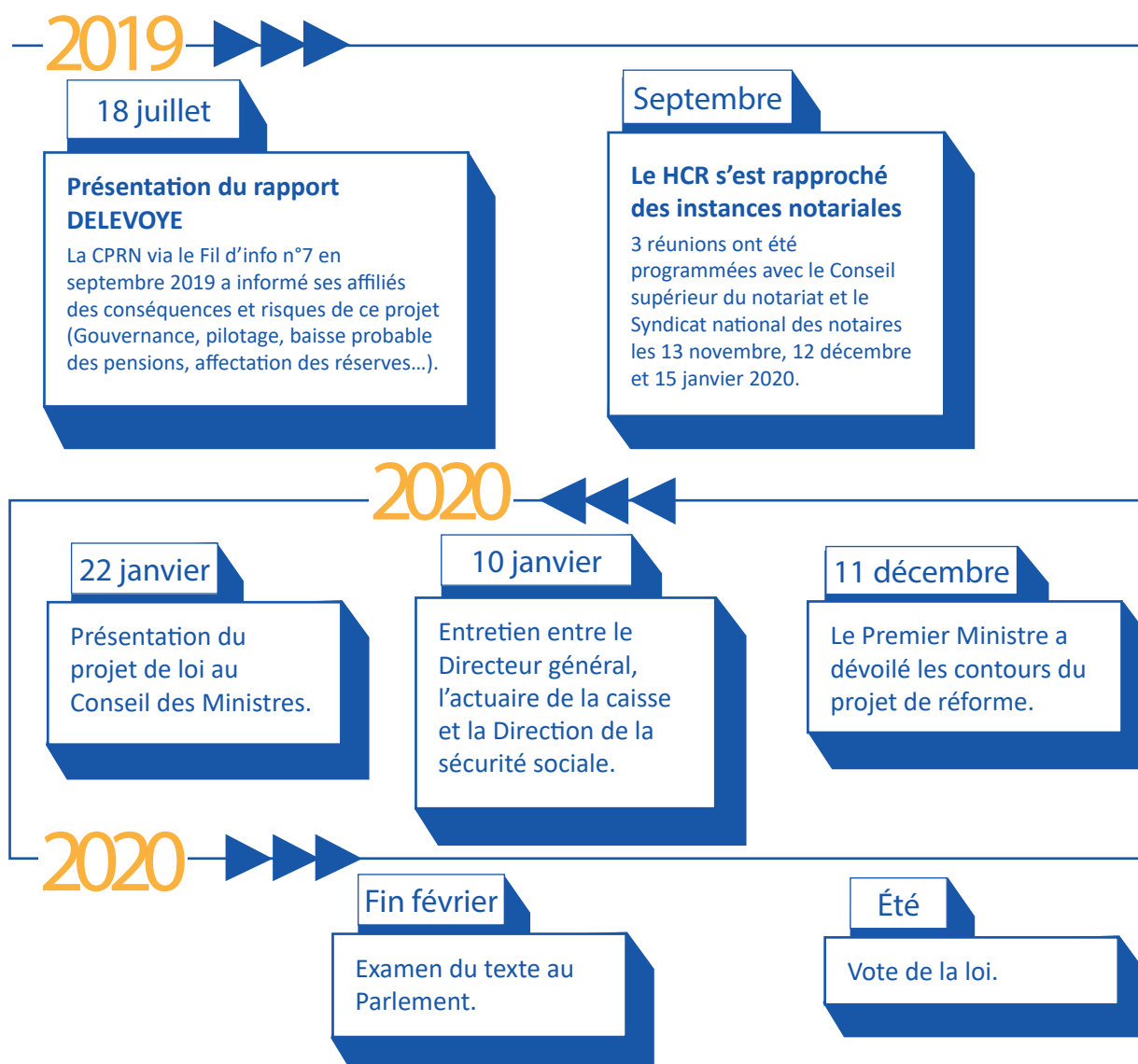


La CPRN trouve cette distorsion inadmissible et impossible à justifier en droit. En effet, il serait difficilement concevable que cette rupture d'égalité puisse obtenir l'aval du Parlement et surtout celui du Conseil constitutionnel.

“ *Le maintien de leur caisse de retraite (CRPN) crée un précédent puisque le Gouvernement avait affiché sa volonté de supprimer les 42 régimes y compris les caisses gestionnaires.* ”

“ *Notre caisse sera attentive à l'évolution des négociations et engagera un recours si nécessaire faute d'obtenir satisfaction dans ses revendications.* ”

#2 Quel agenda ?



ES-NOUS ?

#3 Présentation du Premier Ministre

Le Premier Ministre a dévoilé la réforme des retraites le mercredi 11 décembre 2019.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX POINTS ?

- Âge légal 62 ans et âge d'équilibre à 64 ans dès 2027 avec un système bonus/malus.
- Pension minimum à 1 000 €/mois pour une carrière complète au SMIC dès 2022.
- Pension de réversion : 70 % des ressources du couple pour le conjoint survivant.

QUI EST CONCERNÉ PAR LA RÉFORME ?

Personnes nées à partir du 1^{er} janvier 1975 :

- Elles entreront dans le régime universel à compter du 1^{er} janvier 2025.
- Les droits acquis jusqu'au 31 décembre 2024 (ancien régime) seront garantis à 100 %.



Y aura-t-il conversion des droits acquis au 31/12/2024 ancien régime en droit universel ?

À la liquidation des droits pour les personnes concernées, y aura-t-il deux calculs de retraites ? ”

Personnes nées après 2004 :

Elles entrent dans le régime universel en 2022



1975



2025



2004



2022



Qui pilotera ce régime ?

Valeur de service et d'acquisition du point ?

Qui gèrera les réserves nécessaires ?

Quels types de droit acquis seront concernés ? ”

#4 Négociation entre le HCR et la profession

Des réunions d'échanges et de concertation ont eu lieu entre le Haut-commissaire à la retraite, le Conseil supérieur du notariat et le Syndicat national des notaires.

La Caisse de retraite n'est pas conviée lors de ces négociations et nous le déplorons. En revanche, la CPRN fait l'objet de demande d'études afin d'alimenter ces débats.

TROIS RÉUNIONS ONT ÉTÉ ORGANISÉES :



13 NOVEMBRE 2019

11 DÉCEMBRE 2019

15 JANVIER 2020



Les éléments et hypothèses retenues par le HCR manquent visiblement de sincérité et de transparence.

Les cas présentés par le HCR sont très orientés et non représentatifs de la profession.

Nous avons alerté le CSN et le SNN sur cet état de fait. ”

La CPRN a réalisé une étude complète et précise sur les thèmes abordés et a communiqué ses analyses et observations aux représentants de la profession (CSN et SNN).



Cas type du Notaire moyen

Avec le futur régime universel, la pension du notaire moyen diminuera de

57%

VOS RÉGIMES EN 2020

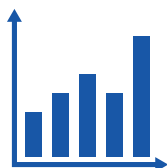
Chaque année, le Conseil d'administration définit lors de sa séance du mois de septembre les nouveaux paramètres dans le cadre du pilotage de vos régimes de retraites.



LES INDICATEURS D'AIDE À LA DÉCISION

Les administrateurs analysent de nombreux indicateurs afin d'évaluer la revalorisation des paramètres des régimes dont notamment :

- la conjoncture économique de la profession,
- l'inflation,
- l'équité intergénérationnelle des régimes et des deux sections.



CONSTAT

Au regard de la solidité des régimes de la CPRN, le Conseil d'administration a souhaité appliquer une évolution globale et cohérente des pensions entre les sections B et C et le régime de Colmar et Metz pour l'année 2020.



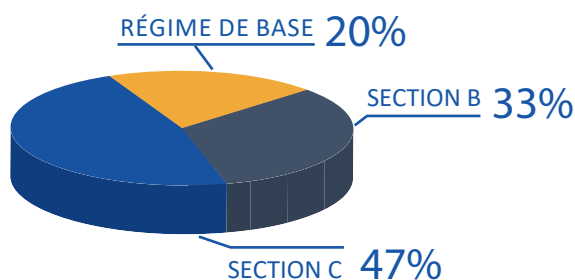
QUELQUES CHIFFRES CLÉS

$$\text{ACTIFS } 10\,225 + \text{ALLOCATAIRES } 8\,013 = \text{TOTAL AFFILIÉS } 18\,238$$

Revalorisation des régimes

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

Répartition des régimes



Revalorisation des régimes

Section B

+1,35%

Section C

+1,78%

Régime Colmar et Metz

+1,78%

Revalorisation des cotisations

Section B

+2,86%

Section C

0%

Régime Colmar et Metz

0%

RÉGIME DE BASE

Au 1^{er} janvier 2020, une revalorisation de 0,30% sera applicable sur les pensions du régime de base.

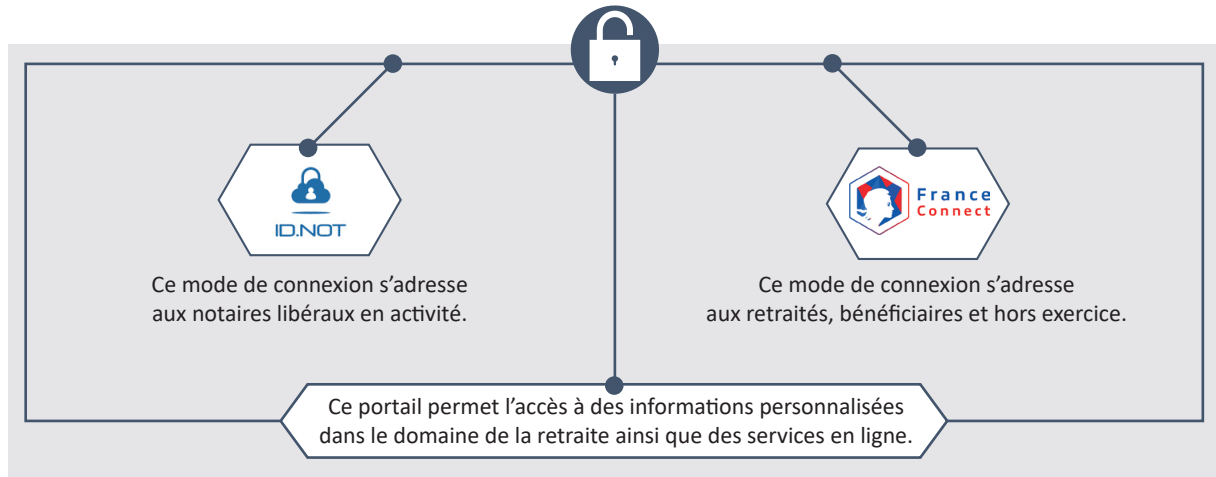
En mai 2020, dès réception du fichier actualisé des pensions par la CNAV, une régularisation sera le cas échéant opérée sur les pensions versées depuis le mois de janvier selon les dispositions fixées par les pouvoirs publics.

COMMUNICATION DIGITALE

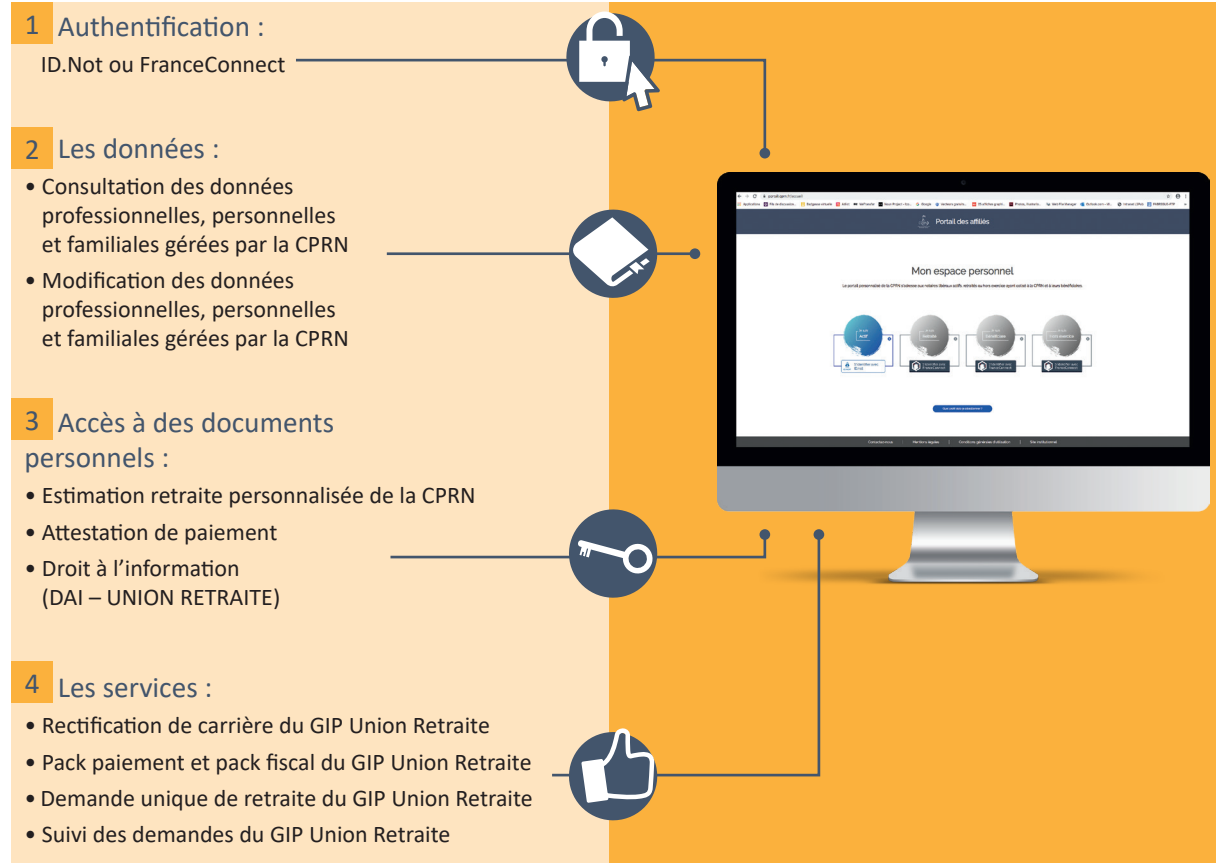
Portail sécurisé : ID.Not et FranceConnect

En octobre 2019, la CPRN a mis en place un nouveau portail sécurisé avec une authentification ID.Not et FranceConnect afin de mettre à disposition de ses affiliés un service complet répondant à leurs attentes.

La CPRN propose deux moyens de connexion :



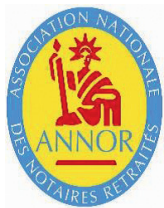
Le site cprn.fr a pour vocation d'offrir à ces affiliés les services suivants :



Pour vous accompagner, nous avons créé une vidéo tuto pour vous guider dans le circuit de connexion et faciliter votre navigation.

La vidéo est disponible sur le site internet de la CPRN !

FAITS MARQUANTS

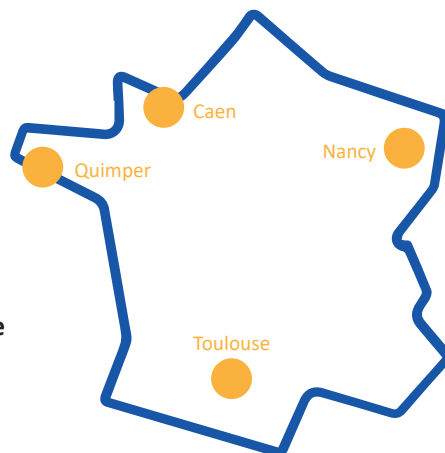


L'ANNOR (Association Nationale des Notaires Retraités)

Dans le cadre du partenariat avec l'ANNOR, la CPRN s'est rendue à plusieurs réunions d'information dédiées à la présentation des services aux affiliés de la caisse ainsi qu'à la réforme des retraites.

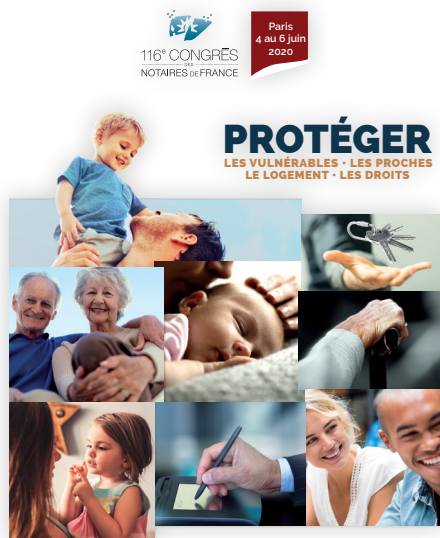
Ces interventions ont permis de renforcer notre collaboration et répondre aux nombreuses interrogations relatives à la réforme des retraites.

La CPRN a également participé à l'Assemblée Générale 2019 de l'Association.



INAFON (Institut Notarial de Formation)

La CPRN a été ravie de participer aux sessions de formation des jeunes notaires à l'Institut notarial de formation à la demande du Conseil régional de Paris II. Ces sessions ont été l'occasion de présenter aux jeunes actifs les régimes de retraite et d'évoquer les principaux critères concernant la réforme des retraites.



**LE NOTAIRE
PROTÉGER : UNE VOCATION**



CONGRÈS DES NOTAIRES 2020

La CPRN a le plaisir d'être présente au 116^e congrès des notaires édition 2020. Cette année le congrès des notaires prendra place au Palais des congrès de Paris sous le thème de la protection. L'événement se tiendra du 4 juin 2020 au 6 juin 2020.

La CPRN est impatiente de vous retrouver !

À votre écoute !

Le Pôle affiliés est à votre disposition pour répondre à vos demandes d'information, de conseils et pour bénéficier d'entretiens personnalisés **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.**

Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires

43, avenue Hoche - 75008 Paris | Tél. +33 (0)1 53 81 75 00 | contact@cprn.fr

Lettre d'information, réalisée par la CPRN - 43, avenue Hoche - 75008 Paris - Tél. +33 (0)1 53 81 75 00 | Directeur de publication : Jean-Paul MULLER
Rédaction : CPRN | Réalisation graphique : Agence Latitude - 0888/19 | Crédit photos : Adobe stock® - Noun project
Impression : Imprimerie Chauveau - 2, rue du 19 mars 1962 - 28630 Le Coudray



Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org